

Délibération n° 19	Conseil Municipal du 15 septembre 2015
Direction Office Municipal du Tourisme	Domaine de compétence : Pôle Tourisme « Corderie »
<p>Le mardi quinze septembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 7/09/015</p> <p>Membres présents : 29</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 4</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 22 Septembre 2015</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER et Madame Martina DESCHARLES ;</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
<p>Objet Tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 15 septembre 2015 - «Coaching collectif et cohésion d'équipe»</p>	
<p>Rapporteur : Madame Laurence Caron, Adjointe.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 15 septembre 2015 - «Coaching collectif et cohésion d'équipe»</p>

Suite à différentes demandes de groupes à la centrale de réservation «Étapes Tourisme» et dans le cadre du développement des prestations à caractère touristique-sportive, la commune a souhaité proposer un service de coaching délivré par un agent municipal et ce, au regard de la carence de l'initiative privée en ce domaine.

Suite à leur présentation en commission tourisme le mardi 11 août 2015, il est proposé à l'Assemblée d'adopter les tarifs publics ci-dessous à compter du 15 septembre 2015 :

> Coaching collectif et cohésion d'équipe : de 3 à 9 personnes : facturé aux groupes : 15 € (tarif par heure et par personne)

> Coaching collectif et cohésion d'équipe : de 10 à 19 personnes : facturé aux groupes : 12 € (tarif par heure et par personne)

> Coaching collectif et cohésion d'équipe : à partir de 20 personnes : facturé aux groupes : 10 € (tarif par heure et par personne)

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*



REÇU LE

- 5 OCT. 2015

Le Maire **SOUS-PREFECTURE**
de MONTREUIL-sur-MER
Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

